AR Prefecture
017-211700802-20250730-D2025_40-DE
Reçu le 05/08/2025

D2025-40
du 30 juillet 2025
DM n° 1

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 30 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juillet à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Chambon, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mme Angélique Peintre. Maire. Le quorum est atteint.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoirs : 3
Absente : 1
Absents excusés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme Angélique Peintre (Présidente), M. Jean-Jacques Jacquemet, Mme Marie-Madeleine Poirier, M. Frédéric Moineau, Mme Sandrine Frère, M. Philippe Pissot, Mme Séverine Blay, Mme Pauline Alaphilippe, Mme Aurélie Rouffignac, M. Michaël Billaud, Mme Yvonne Fèvre et M. André Verriest.

Absents excusés :
M. Pascal Maginot a donné pouvoir à Mme Marie-Madeleine Poirier.
Mme Yvonne Fèvre a donné pouvoir à Mme Angélique Peintre.
M. André Verriest a donné pouvoir à M. Philippe Pissot.

Absente : Mme Evelyne de Monte.

Secrétaire de séance : M. Michaël Billaud.

DM n° 1

Date de convocation
25/07/2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Date d'affichage
01/08/2025

Vu la délibération n° D2025-09 du 26 février 2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la commune de Chambon ;

Considérant qu'a été inscrite au budget primitif 2025 la souscription d'un emprunt de 127 500 € pour financer les travaux de voirie de la commune ; qu'au demeurant, le besoin de financement de la commune va s'élever à 150 000 € ; qu'ainsi, il convient de modifier le montant de l'emprunt porté au budget ;

Considérant que Madame le Maire propose, dans la section d'investissement, la modification du budget comme suit :

Dépenses			Recettes		
2151.	Réseaux de voirie	22 500 €	1641.	Emprunt en euros	22 500 €
	(Opération 102)				

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 1 au budget primitif de la commune et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Publié le : 08/08/2025 09:53 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Chambon
https://www.intramuros.org/chambon/documents_administratifs/37517

AR Prefecture
017-211700802-20250730-D2025_40-DE
Reçu le 05/08/2025

- **Vote** : Tous pour (13).

Fait à Chambon,

Le Maire,
Angélique Peintre

Le secrétaire de séance,
Michaël Billaud

MAIRIE DE CHAMBON
17 (Chte-Mme)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers, par voie postale à l'adresse : Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac, CS 80541, 86020 Poitiers Cedex ou via l'application télé-recours par le lien : https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme. La présente délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et est transmise au représentant de l'Etat dans le département.
Ampliation est adressée à Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Ferrières d'Aunis, Christophe Borg.

Publié le : 08/08/2025 09:53 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Chambon
https://www.intramuros.org/chambon/documents_administratifs/37517